

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 27/06/2018.

Étaient présents : M. MERCIER Jacques, M. LAFRAIS Jean-Paul, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier (présent à compter de 19 heures 30), Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme MÉTAYER Maryse, M. CRAMAILH Yves.

Était absent excusé : M. ORAIN Xavier (pouvoir pour M. MERCIER Jacques).

Absente pour démission : Mme LAPOUGE Raquel Mme, DELMAS-AMELOT Michèle.

Assistaient : Mme TESNIÈRE Maryse – secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

Modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à rajouter un sujet à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Acquisition d'une caravane

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 06/06/2018.

Il est adopté à la majorité par 7 voix pour et une abstention.

N° 034/2018

OBJET : Commission de concession : élection des membres titulaires et des membres suppléants.

VU la délibération n° 027/2018 du conseil municipal en date du 6 juin 2018 décidant du principe de l'exploitation du service public du camping municipal (camping et buvette-restaurant) dans le cadre d'une concession de service public sous forme de concession pour une durée de 15 ans à compter de la notification du contrat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 1411-5) qui prévoit la création d'une commission spécifique compétente amenée à se réunir au minimum :

- pour l'ouverture des plis des candidatures et la sélection des candidats,
- pour l'ouverture des plis contenant les offres et l'enregistrement des pièces de celles-ci,
- pour l'examen des offres et la rédaction d'un avis sur les candidatures,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission doit être composée du Maire ou de son représentant, président, et d'au moins trois membres de l'assemblée délibérante titulaires et de trois membres suppléants. Ils sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

CONSTAT DE DÉPÔT DE LISTE :

Liste n°1 :

Membres titulaires	Membres suppléants
1 – Xavier ORAIN	1 – Daniel POUPEAU
2 – Marylène JONQUA-MARTIN	2 – Anne-Marie ALÉPÉE
3 – Maryse MÉTAYER	3 – Jean-Paul LAFRAIS
4 – Yves CRAMAILH	

Il est procédé au scrutin :

- Nombre d'inscrits : 8
- Nombre de votants : 8
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 7

La liste n°1 a obtenu 7 voix.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Après avoir procédé à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

DIT que la commission de concession sera composée comme suit :

- **Membres titulaires** : Xavier ORAIN, Marylène JONQUA-MARTIN, Maryse MÉTAYER, Yves CRAMAILH,
- **Membres suppléants** : Daniel POUPEAU, Anne-Marie ALÉPÉE, Jean-Paul LAFRAIS.

Acquisition de matériels pour le service technique

Accord à l'unanimité pour l'achat d'un désherbeur "Heatpulse" sur chariot, d'une benne avec lame et d'un jeu de deux roues arrières et deux roues avant pour le tracteur-tondeuse Grillo pour un coût de 4 200,00 € H.T. auquel il faut déduire la reprise du tracteur Kubota d'un montant de 2 500,00 € H.T. Il y a lieu d'ouvrir des crédits à hauteur de 2 000,00 € pour financer l'opération.

N° 035/2018

OBJET : Exercice 2018 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 02 – nouveaux crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2018 pour alimenter le budget annexe "Base de Loisirs" et le budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique" :

MONTANT DU SURÉQUILIBRE avant la présente Décision Modificative n° 02	115 600,00 €
---	---------------------

NOUVELLES DÉPENSES			NOUVELLES RECETTES		
Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir	Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
C/65737	Subvention équilibre Base Loisirs	2 000,00 €			
C/65737	Subvention équilibre Bâtiment Accueil Touristique	6 907,39 €			

MONTANT DU SURÉQUILIBRE après la présente Décision Modificative n° 02	106 692,61 €
---	---------------------

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les besoins de crédits indiqués ci-dessus.

N° 036/2018

OBJET : Exercice 2018 – Budget annexe "Base de Loisirs" – Décision modificative n° 01 – nouveaux crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe de la Base de Loisirs sur l'exercice 2018, pour permettre l'acquisition de matériel (désherbeur, roues tracteur-tondeuse, benne derrière tracteur-tondeuse) :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
D 023 – virement à la section d'investissement		+ 2 000,00 €
RECETTES		
R 7552 – prise en charge déficit budget annexe		+ 2 000,00 €
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 2158-066 : Désherbeur-remorque-roues		+ 4 500,00 €
RECETTES		
R 024 : Reprise tondeuse KUBOTA		+ 2 500,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 2 000,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les besoins de crédits indiqués ci-dessus.

OBJET : Décision du Maire n° 003_2018 : création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la mise à disposition de l'église souterraine Saint-Jean lors de cérémonie de mariages ou autres.

Pour une meilleure organisation concernant le dépôt des fonds encaissés pour la mise à disposition de l'Église souterraine lors de cérémonies de mariage ou autres, Monsieur le Maire a décidé de créer une régie de recettes spécifique à cette opération avec un maximum d'encaisse de 3 000,00 €.

Madame Maryse TESNIÈRE a été nommée régisseur titulaire et Madame Vanessa PARETOUR, mandataire suppléant.

OBJET : Acquisition d'une caravane.

Pour résoudre le problème de logement du surveillant de baignade pendant les deux mois de saison estivale, Monsieur le Maire propose d'acheter une caravane pour l'installer sur

le camping. Le conseil municipal ne retient pas cette proposition. Il décide de louer une caravane pour les deux mois.

N° 037/2018

OBJET : Location d'une caravane pour loger le surveillant de baignade du 08/07/2018 au 26/08/2018.

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que pour pouvoir recruter un surveillant de baignade la commune a toujours pris l'engagement de le loger.

Monsieur le Maire propose de louer au prix de 400,00 € une caravane pour la période du 8 juillet 2018 au 26 août 2018 qui serait installée sur le camping municipal et de la mettre à disposition du surveillant de baignade pendant cette période.

À son départ, l'occupant devra laisser la caravane dans un état de propreté irréprochable. Toute dégradation constatée sera à sa charge.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire pour une location de caravane du 8 juillet 2018 au 26 août 2018 au prix de 400,00 € TTC auquel pourra être ajouté si besoin des frais annexes (branchement électrique, consommation eau potable, taxe de séjour, etc. ...),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 038/2018

OBJET : Immeuble communal situé rue Saint-Jacques – cabinet d'infirmier – nouveau bail et nouveau loyer à compter du 01/08/2018.

Monsieur le Maire explique que le cabinet d'infirmier se libère au 31 juillet 2018 car le locataire a fait valoir ses droits à la retraite. Deux infirmières souhaitent reprendre ce cabinet d'infirmier à compter du 1^{er} août 2018.

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de 160,00 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire énoncée ci-dessus, pour une application au **1^{er} août 2018**,

PROPOSE de rédiger un bail professionnel d'une durée de six ans au nom des deux infirmières,

DEMANDE que les locataires versent à la commune un dépôt de garantie équivalant à un mois de loyer,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

N° 039/2018

OBJET : Exercice 2018 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 03 – nouveaux crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les nouveaux crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2018 :

NOUVELLES DÉPENSES		
Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir
INVESTISSEMENT		
C/165	Dépôts et cautionnements reçus	160,00 €

NOUVELLES RECETTES		
Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir
INVESTISSEMENT		
C/165	Dépôts et cautionnements reçus	160,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les besoins de crédits indiqués ci-dessus.

Informations diverses :

Gestion du barrage d'Aubeterre-sur-Dronne

Suite au courrier de la DDT 16 "Service de l'eau" du 01/06/2018 concernant la gestion du barrage et son influence sur les variations de débit à la station de mesures de Bonnes, une réunion de concertation a été organisée le lundi 25/06/2018 à 14 heures en mairie d'Aubeterre-sur-Dronne.

Étaient présents :

- la DDT 16 : Monsieur Michel MAGNANT, Madame Marie-Aude KYRIAKOS ;
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Hervé LAVAL ;
- Le Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval : Monsieur Stéphane BÉGUERIE, Vice-Président et Monsieur Gaël PANNETIER, Directeur ;
- La Mairie : Monsieur Jacques MERCIER, Monsieur Jean-Paul LAFRAIS et Madame Maryse TESNIERE.

Les explications :

La station de Bonnes sert à la gestion des prélèvements d'eau pour, entre autre, l'irrigation des terres agricoles. Il a été remarqué que le barrage d'Aubeterre se dégonfle lentement entre 10 et 13 cm. Le regonflage se déclenche automatiquement pour atteindre son niveau estival de 41,74. Pendant ce temps (pendant 2 à 3 heures), la station de Bonnes voit son débit varier à la baisse d'environ 4 cm (ce qui peut devenir une source de contentieux quand le seuil d'alerte est déclenché pour interdire le prélèvement d'eau pour l'irrigation).

Il a été décidé :

- de chercher un système d'automatisme plus sensible (pour réduire la hauteur de baisse du barrage, donc un temps de gonflage diminué et une variation moindre de débit à Bonnes),
- en octobre, de rechercher les fuites (clapets, tuyauterie, membrane ...),
- en octobre, de réinstaller la règle limnimétrique (calage du point 41,74 par un géomètre).

Salon du livre

Plusieurs mini-salons du livre ont été organisés dans la salle des mariages chaque année au mois de juillet. L'association "Arts et Lettres de Charente" pense qu'il est préférable de ne pas continuer cette année et souhaite prendre le rythme d'un tous les deux ans pour ne pas créer une lassitude afin de permettre un renouvellement des lecteurs.

Les compagnons du devoir

Les compagnons du devoir sous la présidence de Monsieur D'AURIA ont organisé la remise des prix de fin d'étude à Aubeterre-sur-Dronne, Samedi 30/06/2018. En remerciement, ils ont offert à la commune un siège, fruit du travail des cours du C.F.A. Tapissiers.

Monsieur le Maire souhaite lui faire faire un devis pour changer les rideaux de la scène de la salle des fêtes.

Petites Cités de Caractères

Pour le compte de l'association "Petites Cités de Caractères" et de la commune, la société WEBTVPROD est venue lundi 02/07/2018 tourner un reportage dans le village qui deviendra un film promotionnel sur le site internet de l'association.

Remerciements de Monsieur et Madame PETIT

Remerciements adressés au Conseil municipal et au personnel communal pour les condoléances présentées à l'occasion du décès de Madame PETIT Solange.

Calendrier des réunions du conseil municipal

Dates des réunions du conseil municipal pour 2018 :

- Jeudi 06/09/2018, 19 heures,
- Mercredi 03/10/2018, 19 heures,
- Mercredi 07/11/2018, 19 heures,
- Mercredi 05/12/2018, 19 heures.

Questions diverses :

- La commune est propriétaire de la grange DONNELLY-WILFORD depuis le 07/05/2018, date de signature de l'acte notarié.
- Monsieur le Maire évoque les opérations à engager à partir de 2019, à savoir :
 - o Les travaux d'embellissement de la rue Saint-Jean qui débiteront en automne 2018 et se termineront au printemps 2019,
 - o La sécurisation des routes départementales en périphéries du village et plus particulièrement le carrefour "Plaisance" et le carrefour "rue Saint-Jean" avec un probable financement DETR (subvention de l'État),
 - o Le mur de soutènement rue Bardichon, financement sur fonds propres,
 - o Le chemin du Tourniquet, financement sur fonds propres,
- Nécessité de réfléchir au devenir de l'acquisition DONNELLY, au devenir de l'immeuble de la Trésorerie et au devenir des anciens ateliers municipaux,
- Ne pas oublier à plus long terme le barrage avec sa passe à poisson et sa rivière de contournement.
- Rue Barbecane : Il est signalé le stationnement intempestif sur la place du Lavoir, les pieds de murs non végétalisés. Monsieur le Maire explique que l'entreprise JEAN soustraite cette partie aux Etablissements CONSTANTIN. D'autre part, le jardin de Monsieur DELAGE donnant sur cette rue mérite d'être nettoyé.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt-et-une heures trente.

Conseillers municipaux présents	Signatures
MERCIER Jacques	
ORAIN Xavier	Pouvoir pour MERCIER Jacques
LAPOUGE Raquel	Absente pour démission
LAFRAIS Jean-Paul	
POUPEAU Daniel	
MAFFRE Xavier	
AMELOT-DELMAS Michèle	Absente pour démission
JONQUA-MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
MÉTAYER Maryse	
CRAMAILH Yves	